

Bilan Déclic Entrepreneurial

Programme

Objectifs

Le Bilan Déclic Entrepreneurial vous aide à explorer et à valider votre envie d'entreprendre.

Il vous permet de prendre du recul sur votre parcours, de mieux comprendre vos forces et vos besoins, et d'identifier les bases d'un projet d'activité aligné avec vos valeurs.

Ce bilan vous aide à reprendre confiance, structurer vos idées, et poser les premières fondations de votre projet entrepreneurial.

Public visé

Toute personne qui envisage de créer sa propre activité, mais qui a besoin d'y voir plus clair sur ses envies, ses compétences, et sa capacité à entreprendre.

Prérequis

Aucun.

Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports, répondre aux questionnaires et participer aux échanges.

Accès au public en situation de handicap

Nous mettons tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions ou vous réorienter vers une solution adaptée.

Moyens pédagogiques, méthodes et techniques d'encadrement

- Écoute active, questionnement guidé, coaching de clarification
- Exercices d'auto-analyse et de projection
- Passation de tests ciblés (intérêts professionnels, personnalité, profil entrepreneurial le cas échéant)
- Supports de réflexion guidée entre les séances (travail personnel)
- Apports sur les dispositifs de reconversion, la formation ou la création d'activité
- Rédaction d'une synthèse personnalisée

Moyens d'évaluation des acquis

- Définition des objectifs personnels lors de la première séance
- Suivi de l'avancement à chaque séance
- Élaboration d'un plan d'action concret
- Rédaction d'une synthèse remise à la fin du bilan
- Rendez-vous de suivi à 6 mois pour évaluer les effets du bilan

Appréciation des résultats

- Synthèse confidentielle et personnalisée
- Questionnaire de satisfaction à la fin du bilan
- Suivi à 6 mois : point d'étape sur le parcours engagé

Déroulement

Le bilan de compétences comprend trois phases réglementaires inscrites au Code du travail.

1. Une phase préliminaire (1 h) qui a pour objet de mieux vous connaître

Analyse de votre situation, de vos attentes et de vos besoins.
Validation des objectifs du bilan et cadrage des séances à venir.

2. Une phase d'investigation (9 h)

- Clarification de votre idée ou de votre intention d'entreprendre
- Identification de vos compétences transférables et de vos ressources clés
- Analyse de vos valeurs, moteurs, limites, environnement souhaité
- Premiers éléments de positionnement de votre projet (à qui, pourquoi, comment)
- Élaboration d'un plan d'action simple (formations, étapes, réseau)

3. Une phase de conclusion (2 h)

Restitution des points clés du bilan, présentation de la synthèse écrite, échanges autour des perspectives.

Fixation d'un rendez-vous de suivi à 6 mois.

Formatrice

Le bilan est réalisé par une praticienne en bilans de compétences certifiée. Elle a une expérience de 6 ans dans le domaine de l'accompagnement en création d'entreprise et du coaching.

Modalités et délais d'accès

- Bilan individuel à distance (visioconférence)
- Entrée et sortie permanentes
- Pour une formation financée par le CPF, un délai minimum de 14 jours sera appliqué entre la validation de la demande et l'entrée en formation (Art. L221-18 du code de la consommation, CGUV EDOF)
- Fréquence : 1 à 2 séances par semaine

Durée

- Durée totale : 15 heures sur 4 à 5 semaines
- 7 entretiens en visioconférence
- Durée des rendez-vous : 1 ou 2 h
- Nombre d'heures en visio-conférence : 12 heures
- 3 heures de travail individuel et de tests
- Le temps consacré à chaque phase est variable selon les besoins de chacun

Tarif

1 390 € TTC

Comment financer un bilan de compétences ?

1. Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le CPF remplace l'ancien Droit Individuel à la Formation (DIF). Tout salarié bénéficie d'un compte personnel de formation qu'il conserve tout au long de sa carrière, même en cas de changement d'emploi ou de période de chômage. Procédure simplifiée, confidentialité vis-à-vis de l'employeur, délai rapide d'acceptation du dossier, le CPF est le moyen idéal pour financer un bilan de compétences.

Le CPF est aussi mobilisable par les agents de la fonction publique et les chef(fe)s d'entreprise. La demande de financement se fait directement via l'application

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

2. Le plan de développement des compétences

Le bilan de compétences peut être financé via le « Plan de Développement des Compétences » de votre employeur (entreprise, association, collectivités). Vous bénéficiez alors du financement intégral de la prestation.

3. France Travail (anc. Pôle Emploi)

Si vous êtes demandeur d'emploi, France Travail peut financer votre bilan de compétences via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) notamment si cette démarche s'inscrit dans une perspective de repositionnement professionnel ou de formation.

Prenez rendez-vous avec votre conseiller pour discuter de cette possibilité.

4. Autres modes de financement

Pour les personnes en situation de handicap, le bilan de compétences peut être financé par l'[AGEFIPH](#).

Selon votre secteur d'activité, des **fonds spécifiques** peuvent exister pour financer la formation continue et donc le bilan de compétences. Renseignez-vous auprès de votre branche professionnelle ou de votre syndicat.

5. Autofinancement

Si les options précédentes ne sont pas viables, il reste la solution de l'autofinancement. Bien que cela représente un coût, considérez-le comme un investissement sur votre avenir professionnel.

C'est la solution la plus simple et la plus rapide sans formalité ni délai.

Mis à jour le 29/05/2025